

MAIRIE DE BREZIERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

SALLE DE LA MAIRIE

Étaient Présents :

Mmes MANSUY Anne - LACROIX Marion - GRANDI Sandra - TREMOUILLOUX
Nathalie

Mrs ARNAUD Rolland - BARISONE Sébastien - DUBOIS Dominique - ARNAUD
Rémy - BONNENFANT Jean-Bernard.

Procurations : Cécile RODOSSIO est représentée par Mr ARNAUD Rolland
Alexander PHILIP est représenté par Mr DUBOIS Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur DUBOIS Dominique

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

=====

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuvent le
compte rendu du précédent conseil.*

BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Budget primitif 2022 est caractérisé par un équilibre des comptes.

Les montants sont répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	:	283 057, 28 €
<u>Recettes</u>	:	283 057, 28 €

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	:	328 420, 00
<u>Recettes</u>	:	328 420, 00 €

Le Budget, après en avoir délibéré, est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION:

FONCTIONNEMENT 2021 :

<u>Dépenses</u>	:	167 000 €	=	Résultat réel + 73 000 €
<u>Recettes</u>	:	240 000 €		

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	:	79 000 €		
			=	- 41 000 € couvert par virement du fonctionnement
<u>Recettes</u>	:	38 000 €		

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

<u>Investissement</u>	:	47 440, 34 €
<u>Fonctionnement</u>	:	72 459, 76 €
<u>Résultats reportés</u>	:	98 977, 28 €

Résultat au 31/12/2021 : Excédent capitalisé : 171 437, 04 €

Après avoir donné connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire se retire et Monsieur BARISONE Sébastien fait voter le compte de gestion et le compte administratif qui sont validés à l'unanimité.

RECOURS AU FINANCEMENT BANCAIRE :

Afin de profiter des taux d'intérêts extrêmement bas, et pour un financement globalisé de la section d'investissement sans obérer la trésorerie et compte tenu des tombées importantes de la dette, Il est envisagé de faire un emprunt de 200 000,00 €. Un contact auprès des banques a été pris.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité et autorisent le Maire à contracter avec l'établissement financier choisi et signer tous documents y ayant trait.

TAXES ET FISCALITES : 1259 MI

État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, assise sur l'inflation (3.6% estimée) le taux des impositions directes reste inchangé avec maintien des taux de l'année précédente.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2022:

* Une enveloppe budgétaire de 1500 € pour l'année 2022 a été prévue.

Une subvention de 500 € a été accordée en faveur de L'ACLB de BREZIERES. Compte tenu des événements actuels, une aide de 500 € a été accordée afin de venir en aide aux sinistrés de la guerre en Ukraine. Le solde sera, le cas échéant attribué aux autres demandeurs dès réception de leurs comptes et en fonction des critères habituels.

ENFOUISSEMENT BT LE BEZ – SYME 05 :

L'opération a été retenue au titre du programme « Esthétique » 2022 pour un montant global de 41 000 € TTC soit 34 167,00 € HT concernant les réseaux électriques.

Les travaux complémentaires d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public dont les montants seront à ajouter pour la réalisation du projet global.

Soit une participation communale de 50 % soit 17 083,50 €

Infrastructure de communications électroniques :

14 000 € participation communale de 50 % soit 7000 €

L'estimation de la participation communale est de 39 083,50 € TTC

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

=====

DIVERS :

O.N.F :

Les coupes de bois prévues en 2023 en forêt communale relevant du régime forestier sont arrêtées de la manière suivante : Coupe AMEL : 31 m3
Coupe RE : 131 M3

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

LICENCE - IV :

La commune de Bréziers a fait l'acquisition d'une licence IV, la seule existant dans le village. Cette dernière était exploitée par un commerçant local qui a cessé depuis longtemps son activité. Toutefois des périodes d'ouverture annuelles récurrentes ont permis de

conserver sa validité à cette licence. Cette acquisition a été signée en mai 2019 et la copie exécutoire reçue seulement en janvier 2022 ! Dans l'acte le notaire a stipulé que ladite licence était valide. Reste que en cas de non exploitation pendant 5 années, elle devient caduque. En conséquence, dès cet exercice elle sera mise à disposition d'un établissement local pour la durée de la saison d'été.

La préfecture qui gère aujourd'hui ces transferts pourra nous préciser alors sa validité. Bien évidemment, en cas de perte de cette validité, un recours sera engagé à l'encontre du cédant et du notaire chargé de la transaction, qui n'aurait pas respecté les diligences que sa charge exige.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

INDEMNITES :

Compte tenu de la hausse des carburants et de la distance qui sépare les domiciles des collaborateurs de leur lieu de travail, une prime sous forme de bon d'achat de carburants de leur a été accordée. Celle-ci sera variable en fonction de l'évolution des cours du Brent avec un maximum mensuel de 75 euros.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

PIZZA Phil :

Depuis quelques temps et pour le plus grand plaisir des Bréziérois, un véhicule « **Pizza Phil** » est présent tous les dimanches sur le parking de la salle des fêtes. Aussi, en accord avec le responsable, une redevance de 150 €/ an sera perçue pour l'emplacement et la consommation d'électricité.

Il n'y aura pas d'augmentation du prix des pizzas.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

FETE DU VILLAGE :

Une réunion de l'ACLB aura lieu très prochainement (probablement le 25 mars à 20h) afin de déterminer les dates et modalités d'organisation de cette manifestation.

RGDP :

Mise en place avec le DPO du centre de gestion, de la norme en objet et des modalités qui visent à sécuriser l'usage des outils informatiques et le respect des exigences de la CNIL

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

– Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45